



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1334

Approbation d'un contrat de cession de droits entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'artiste Antoine Catala, dans le cadre de l'édition numérique du catalogue de l'exposition Antoine Catala, Jardin synthétique à l'isolement

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1334 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'ARTISTE ANTOINE CATALA, DANS LE CADRE DE L'EDITION NUMERIQUE DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION ANTOINE CATALA, JARDIN SYNTHETIQUE A L'ISOLEMENT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'Art Contemporain a présenté, du 17 avril au 12 juillet 2015, une exposition temporaire intitulée Antoine Catala, *Jardin synthétique à l'isolement*.

L'exposition est accompagnée de l'édition d'un catalogue titré Antoine Catala *Jardin synthétique à l'isolement*. Cet ouvrage, en version papier, est complété par une version numérique diffusée et mise en vente, sur les plateformes Numilog, Fnac-Kobo, Amazon, Apple et Barnes and Noble.

Un contrat de cession de droits d'exploitation et de reproduction doit donc être établi avec l'artiste Antoine Catala afin de formaliser les conditions dans lesquelles Antoine Catala cède à la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain, à titre gratuit, les droits de représentation et de reproduction des textes et des images de l'ouvrage. Et notamment, tous les droits de reproduction sur tous les supports numériques.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle et notamment les articles L.122-2 et L122-3 ;

Vu ledit contrat ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- Le contrat de cession de droits susvisé, établi entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'artiste Antoine Catala, dans le cadre de l'édition numérique du catalogue de l'exposition « Antoine Catala, Jardin synthétique à l'isolement », est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN